

<p style="text-align: center;">REPONSES aux QUESTIONS SECTEUR SPORTS Assemblée Générale 2018</p>
--

13.00 ATSCAF BOUCHES DU RHONE :

Question : Nos sections sportives et culturelles ont à la fois des adhérents issus des Finances (effectifs en baisse) et des adhérents non financiers.

Afin de les rendre plus attractifs certains événements sportifs et culturels (ou tout simplement pour justifier leur réalisation), est-il possible d'ouvrir ces événements aussi aux non financiers en créant des classements distincts et des récompenses distinctes et sans cumul : 1 général, 1 financiers, 1 non financiers ?

*Réponse : Nos trophées sont déjà ouverts aux non financiers avec une priorité aux financiers en cas de places limitées et deux classements officiels et officieux sont établis.
Nous pouvons envisager de récompenser le premier homme et dame non financiers.*

17.00 ATSCAF CHARENTE MARITIME :

Question :

- Etaler davantage les délais entre les tours de CNIF car pour certaines sections des joueurs participent à 3 ou 4 compétitions ou pour le tennis de table (difficultés de jouer les rencontres avec la contrainte des journées de compétitions).
- Date rencontre nationale : faire attention aux dates car cette année la compétition de futsal est en même temps que la coupe régionale de Vichy.

Réponse : Jusqu'à ce jour, il était difficile d'étaler les délais entre les tours de CNIF, compte-tenu que ceux-ci tiennent déjà compte du non déroulement pendant les vacances scolaires à la demande des associations.

La commission des sports propose que le calendrier ne tienne plus compte des vacances scolaires afin d'avoir un plus grand délai pour l'organisation des rencontres.

En ce qui concerne les dates des trophées, le choix de la date reste à l'appréciation des organisateurs locaux qui sont malheureusement peu nombreux, souvent seuls, voire absent, qui par conséquent ne permet pas de choisir la date.

38.00 ATSCAF ISERE :

Question : Remarque concernant la CNIF : certaines équipes imposent les jours et heure des rencontres sans se soucier du déplacement de l'équipe adverse. Ainsi sur des grands déplacements et donc une arrivée tardive dans la nuit du vendredi au samedi, ne pourrait-on pas proposer une rencontre en début d'après-midi au lieu du samedi matin 9h ?

Réponse : L'heure et le jour de la rencontre sont fonction de la disponibilité du gymnase prêté ou loué par l'association locale.

La commission propose dans le cadre d'un désaccord sur la date et l'heure et dans le cadre d'un déplacement de plus de 250 kms, que la rencontre ne puisse pas être jouée après 10H00 le dimanche matin (au lieu de 14H00 actuellement).

46.00 ATSCAF LOT :

Question : Revoir le mode de calcul des subventions

Réponse : Cette question relève du sujet de réflexion du prochain congrès à Paris.

Nous signalons que les subventions concernant la CNIF et les trophées nationaux ont déjà fait l'objet d'une revalorisation des barèmes.

51.00 ATSCAF MARNE :

Question : Pourquoi ne pas proposer un championnat régional au premier tour ? (FORFAITS 1ER TOUR CNIF FOOTBALL : 28% forfaits soit 12 équipes sur 43-TENNIS DE TABLE : 5 forfaits sur 14 équipes => seulement 2 matchs / 7-BADMINTON MIXTE : 5 forfaits sur 16 équipes => seulement 3 matchs / 8-VOLLEY BALL : 4 forfaits sur 8 équipes => 0 rencontre jouée / 4) BUT : limiter le nombre de forfaits ou Fixer un WE de rencontre pour ces disciplines sur un seul site avec poules, 1/4, 1/2 et finale sur le même week-end ? Cela ferait plus de rencontres et plus de chances que chaque équipe soit constituée.
- A quand la mixité dans les équipes de foot ?

Réponse : Le 1er tour se passe déjà au niveau régional tout en tenant compte si les équipes se sont déjà rencontrées les années précédentes. De cette façon, cela évite d'avoir toujours les mêmes groupes et ainsi qu'une équipe forte dans une région ne rencontre pas toujours les mêmes équipes qui de ce fait n'auraient aucune chance de passer le tour suivant.

La FFF prévoit que des filles de moins de 15 ans peuvent jouer contre des garçons de moins de 13 ans. Il n'y a pas de possibilité pour jouer en catégorie supérieur donc en adulte.

54.00 ATSCAF MEURTHE ET MOSELLE :

Question : Pourquoi ne pas basculer davantage de sports pratiqués en CNIF en trophées nationaux ? La pétanque, le tennis et le tennis de table pourraient très bien être disputés sous forme de tournoi sur 2 voire 3 jours si besoin. Cela renforcerait la convivialité et l'attractivité, réduirait le calendrier et les déplacements. Par contre, pourquoi doubler pour le badminton ?

Réponse : Il est déjà difficile de trouver des organisateurs pour les trophées existant, alors en créer d'autres !!!

Cette hypothèse avait été évoquée pour la pétanque, mais à ce jour, aucun organisateur ne s'est manifesté.

Cependant, la commission des sports n'est pas opposée à la création de nouveaux trophées (comme c'est le cas en golf et badminton) avec les mêmes règles de financement (25€ par jour et par financier). La commission lancera un appel à candidature pour les disciplines Tennis, Tennis de Table et pétanque. Cette compétition serait ouverte à tous les adhérents même les non licenciés aux fédérations affiliées.

Afin d'élargir la gamme en CNIF, de nouvelles disciplines ont été proposées dans la CNIF depuis 2 saisons, il s'agit du badminton et du golf. Ces 2 nouvelles disciplines ont rencontré un vif succès.

63.03 ATSCAF USCEND ECOLE DES DOUANES DE TOURCOING :

Question : Il serait souhaitable de donner plus de flexibilité lors du premier tour de la Coupe Inter-Finances (créneaux, dates) pour les écoles financières (stages en entreprise, etc...) ?

Réponse : Voir réponse ATSCAF Charente-Maritime concernant la modification du calendrier.

71.00 ATSCAF SAONE ET LOIRE :

Question : Pétanque : la rencontre n'a pas lieu dans la ville indiquée. Pourquoi ne pas rembourser le bon déplacement ?

Réponse : Le lieu indiqué sur le tirage indique la ville où sont déposés les statuts. Cette commune est celle qui est rentrée dans le logiciel et ne correspond pas toujours avec celle du ou des organisateurs.

Pour le tirage de la CNIF, les associations sont enregistrées avec la Ville où les statuts ont été déposés. Ainsi lorsqu'une association regroupe 2 départements, le lieu de la rencontre peut être différent de celui indiqué sur le tirage. Tout comme le lieu de la rencontre n'est pas toujours celui où sont déposés les statuts mais est fonction de la disponibilité des gymnases disponibles. Pour le calcul des frais de déplacements, un lieu est enregistré pour chaque association dans le logiciel de calcul, ce lieu correspond à la Ville où sont déposés les statuts et ne peut être modifié à chaque déplacement.

79.00 ATSCAF DEUX SEVRES :

Question : Il est demandé que l'article 34 du règlement de la CNIF relatif au golf, soit complété de la manière suivante « A l'issue de chaque simple (match play), si les joueurs sont à égalité à la fin du parcours, chaque joueur marque 0,5 ».

Réponse : *D'accord pour précision du règlement Golf.*

82.00 ATSCAF TARN ET GARONNE :

Question : Abandon pour le tennis de l'obligation d'être adhérent à la FFT pour pouvoir figurer sur l'Etat Modèle AD.

Réponse : *Ce choix avait été fait pour que les joueurs de la CNIF puissent avoir leurs résultats homologués et participent à leur classement.*

L'objectif était que le joueur CNIF ne privilégie pas un autre championnat à la CNIF ATSCAF car son match ne compterait pas pour son classement.

Cette décision avait également été prise après sondage où il ressortait que 98 % des joueurs de tennis en CNIF étaient déjà adhérent FFT.

De plus, Arsène DEMIRDJIAN, secrétaire générale a proposé aux joueurs sans licence FFT de leur en fournir une à moindre frais.

C'est une question récurrente ces dernières années. La Commission propose donc de refaire un vote et signale que la création d'un trophée est à l'étude et concernera tous les adhérents même les non financiers.

84.00 ATSCAF VAUCLUSE :

Question : Le délai entre le 1er et le 2ème tour de pétanque CNIF est trop court pour permettre une bonne organisation de la compétition. Prévoir d'organiser le tournoi pendant une saison plus clémente, afin de profiter des terrains en extérieurs.

Réponse : *Voir réponse ATSCAF Charente-Maritime concernant la modification du calendrier.*

La CNIF court d'octobre à avril et donc le choix d'avoir une saison plus clémente est difficile.

93.00 ATSCAF SEINE SAINT DENIS :

Question : Nous réitérons le souhait de voir mettre en place une plus grande mutualisation dans les commandes d'articles de sport afin de faire bénéficier le plus grand nombre d'associations de meilleurs tarifs. Il est proposé de passer des commandes groupées pour

l'achat de produits tels que des balles de golf logotées « ATSCAF » ou des balles de tennis notamment.

L'ATSCAF Fédérale pourrait recenser les commandes de chaque association locale, passer un marché incluant la livraison directe à chaque association et le paiement par chaque association.

Réponse : Chaque association possède ses propres partenaires locaux. La Fédération ne possède pas de centrale d'achat. Cependant cette année, à titre expérimental, le siège a conclu un partenariat national pour le matériel de ski avec Sport 2000.

Question : Afin de faciliter la transmission à nos adhérents des informations nationales concernant les activités sportives ou culturelles, la Fédération ne pourrait-elle pas transmettre un courriel « prêt à l'emploi » comprenant toutes les infos utiles et agrémenté d'images qui pourrait être rediffusé aux adhérents (cf. exemple d'INFOS ATSCAF 93 diffusé en PJ).

Pour les associations qui n'ont pas de permanents, cela faciliterait grandement la tâche des gestionnaires bénévoles et permettrait de surcroît une diffusion plus rapide des informations.

Réponse : Après contact et précision avec la Présidente de la Seine-Saint-Denis, il s'avère que sa demande concerne plutôt la communication en matière de manifestations sportives en comparaison des organisations culturelles.

En effet, à ce jour, les manifestations sportives sont diffusées par courriel invitant à cliquer sur un lien.

Ce lien renvoie sur le site ATSCAF pour obtenir les informations complètes. Alors que le courriel présentant les manifestations culturelles contient déjà en pièces jointes tous les documents.

La Seine-Saint-Denis souhaite que la méthode de diffusion de la culture soit appliquée aux sports. La commission entend bien cette demande et n'est pas opposée à uniformiser les modes de diffusion.

D'autre part, la commission travaille sur une diffusion par newsletter pour les sports et la culture avec la possibilité de s'adresser à un public ciblé. Aujourd'hui, seuls les secteurs des voyages et des séjours communiquent par newsletter.

-=-=-=-=-=-

REPONSES aux QUESTIONS SECTEUR CULTUREL Assemblée Générale 2018
--

13.00 ATSCAF BOUCHES DU RHONE :

Question : Nos sections sportives et culturelles ont à la fois des adhérents issus des Finances (effectifs en baisse) et des adhérents non financiers.

Afin de les rendre plus attractifs certains événements sportifs et culturels (ou tout simplement pour justifier leur réalisation), est-il possible d'ouvrir ces événements aussi aux non financiers en créant des classements distincts et des récompenses distinctes et sans cumul : 1 général, 1 financiers, 1 non financiers ?

Réponse : Une récompense nommée « Prix coup de cœur du jury » pour un non-financier est remise pour le salon des arts plastiques et pour le salon de la photographie. Cette année, le concours de poésie et le prix de la nouvelle seront ouverts aux non-financiers.

Cf. réponse apportée en 2015 à l'ATSCAF des Deux-Sèvres à l'AG précisant que le Conseil d'administration était favorable à la création d'un prix pour les non-financiers.

32.00 ATSCAF GERS :

Question : Les activités culturelles pratiquées lors des coupes régionales pourraient-elles être subventionnées ?

Réponse : La subvention des activités culturelles lors des coupes régionales a été actée lors du Congrès de Tours en 2016. Une ligne budgétaire a d'ailleurs été réservée à cet effet. A ce jour, il n'y a pas eu de demande sans doute parce qu'il est difficile d'intégrer dans des plannings souvent contraints et des espaces peu adaptés des activités théâtrales, musicales ou autres. C'est pourquoi, la commission culture de notre Congrès abordera la possible création de festivals régionaux sur des thèmes culturels choisis.

46.00 ATSCAF LOT :

Question : Revoir le mode de calcul des subventions

Réponse : Le mode actuel de calcul des subventions permet de tenir compte à la fois du nombre des adhérents d'une association mais aussi des activités culturelles qu'elle propose et auxquelles elle participe au niveau national. Tous les éléments caractérisant la vigueur d'une association semblent donc intégrés dans le mode de calcul actuel.

Toutefois, le conseil d'administration fédéral reste ouvert à toutes propositions de modification de ce mode de calcul à la condition que les sections locales et notamment celle à l'origine de la question précisent les modalités de cette révision.

79.00 ATSCAF DEUX SEVRES :

Question : Il est demandé que la proposition, faite par notre association et acceptée lors du dernier congrès (création d'un prix « coup de cœur » pour les adhérents non financiers : conjoints, enfants, extérieurs), soit bien mentionnée dans le règlement des prochains Prix de la Nouvelle et de la Poésie 2018.

Réponse : *Question déjà posée par l'ATSCAF Deux-Sèvres lors de l'AG 2015.*

Réponse apportée : Le Conseil d'administration est favorable à la création d'un prix pour les adhérents non financier. Elle propose comme pour la photographie ou le SNAP la mise en place d'un prix « coup de cœur » pour les poèmes et les nouvelles.

L'adhérent primé sera récompensé par la remise d'une médaille.

Comme pour le règlement du Salon national de la Photographie, un article relatif aux participants non financier sera ajouté :

« Un classement distinct et la remise de 2 prix « Coup de cœur du jury » récompenseront :

- Le meilleur auteur non-financier pour le Prix de la nouvelle*
- Le meilleur auteur non-financier pour le Concours de poésie »*

-=====

<p style="text-align: center;">REPONSES aux QUESTIONS SECTEUR TOURISME Assemblée Générale 2018</p>
--

93.00 ATSCAF SEINE SAINT DENIS :

Question : Lors du séjour golfique en Thaïlande organisé en novembre 2017 avec un vol unique au départ de Paris CDG, il a été appliqué un tarif identique pour les participants de PARIS et de province. Ce tarif incluait des frais de préacheminement à hauteur de 100 €. Il n'est pas équitable que les participants de Paris-IDF, qui n'ont pas bénéficié d'un préacheminement, aient eu à payer le même montant que les participants de province. D'autant qu'ils ont eu des frais soit de taxi, soit de RER, pour rejoindre l'aéroport ou revenir à leur domicile. Dans le cadre d'un départ unique au départ de PARIS, l'ATSCAF Fédérale ne pourrait-elle pas à l'avenir proposer un tarif différencié Paris/Province ?

Réponse : *Dans ce type d'organisation, il faut distinguer l'aérien du terrestre. S'il est évident que le terrestre est identique pour tous, il n'en est pas de même de l'aérien. En effet un vol Paris / Séville / ou Marrakech ne représente pas le même coût que le vol au départ de Lyon, Bordeaux ou Nantes. Or tous les participants payent le même prix pour ce voyage. Pour le séjour golfique en Thaïlande, le préacheminement faisant partie de l'aérien, la même règle s'applique par souci d'équité envers nos adhérents.*

Concernant les frais occasionnés par le RER ou le taxi pour les parisiens, des frais bien plus importants ont été engagés par les participants de province pour se rendre à leurs aéroports de départ, certains distants de près de 200 kms de leur résidence. Par souci d'équité il n'y aura pas de traitement différencié entre les parisiens et les provinciaux, pas plus qu'entre les provinciaux eux-mêmes.

-=-=-=-=-=-

**REPONSES aux QUESTIONS COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET GESTION
Assemblée Générale 2018**

21.00 ATSCAF COTE D'OR :

Question : Pourrions-nous avoir un compte rendu des différents séminaires (permanents, délégués régionaux...) comme nous en avons un de l'assemblée générale annuel ?

Réponse : *Au cours des séminaires ce sont surtout des informations descendantes qui sont communiquées par la fédération aux permanents comme aux délégués régionaux. Informations qui sont pour la plupart du temps déjà communiquées en amont au réseau des présidents.*

Parallèlement, ces séminaires sont un lieu et un moment d'échanges entre les différents acteurs de notre réseau, qui n'ont que peu l'occasion de se retrouver, notamment sur leur travail au sein de chaque association.

Des comptes rendus ont été rédigés dans le passé, et des contributions en amont ont même été parfois demandées aux participants.

La commission s'engage à établir régulièrement des comptes rendus, et ce dès le prochain séminaire des Présidents à Méribel.

32.00 ATSCAF GERS :

Question : Lors des assemblées générales, pourquoi avoir remplacé les commissions par des ateliers dans lesquels les délégués n'ont aucun pouvoir décisionnel ?

Réponse : *Suite aux nombreuses remontées du réseau dans le cadre de ces questions, et après discussion en bureau fédéral avec la commission communication, il a été décidé de revenir à la formule des commissions par secteur.*

Ces commissions ont pour but de fixer des orientations qui seront discutées lors du conseil d'administration fédéral. Celui-ci examine la faisabilité des orientations au vu des contraintes administratives, techniques ou budgétaires incidentes.

46.00 ATSCAF LOT :

Questions :

1. Revoir les conditions d'inscription à l'ordre du jour des questions des ATSCAF locales.
2. Revoir l'organisation des congrès en réservant plus de place aux groupes de travail, débouchant sur des décisions fermes, et laissant suffisamment de temps à l'AG pour des vrais débats.

Réponse : *Cf. réponse au Gers*

1. *En l'état actuel des statuts de la Fédération, l'article 16 prévoit qu'une question ne peut être inscrite à l'ordre du jour que si elle rassemble au moins 1/4 des associations locales. Une modification de cette condition implique une modification des statuts qui ne peut être actée que dans le cadre d'une Assemblée Générale extraordinaire.*
2. *L'organisation d'un congrès est très complexe. Des impératifs de temps, de budget et de délais pour les délégués imposent de le concentrer sur 48h. Trois 1/2 journées sont consacrées aux travaux et une 1/2 journée à une partie plus culturelle. La 1ère 1/2 journée est un réel moment d'échanges et de débats. La 2e est consacrée à une présentation par la fédération qui entraînera obligatoirement des échanges également. Enfin, la 3e 1/2 journée est le bilan des activités de la fédération, qui se conclut toujours par une partie de questions/réponses. Aussi, en revenant à un formule de congrès plus classique, ou du moins sur un format pratiqué déjà lors de précédentes éditions, la fédération estime répondre à ce besoin de participation des délégués.*

64.00 ATSCAF PYRENEES ATLANTIQUES :

Question : Depuis quelques années le congrès ne débat plus en commission (sport-culture et autres) des orientations essentielles de notre association. Les décisions redescendent de façon unilatérale. Il résulte des discussions en réunions régionales que l'Aquitaine et Midi Pyrénées souhaitent le retour aux commissions pour dialoguer autour des sujets quitte à ce que la décision finale appartienne à la Fédération mais au moins les départements n'aient pas le sentiment d'être exclus.

Réponse : Cf. réponse Gers et Lot

68.00 ATSCAF HAUT RHIN :

Question : Facture établie par la Fédération (issue de GALA) plus complète.

Réponse : une nouvelle application « GRAAL » sera disponible au 1 septembre 2018
 Quelles sont les informations que vous voudriez voir apparaître dans la facture ?

82.00 ATSCAF TARN ET GARONNE :

Question : Notre section demande le retour à une assemblée générale de congrès qui fonctionne sous forme de commissions avec validation par un vote en assemblée générale des orientations pour les deux années suivantes.

Réponse : Cf. réponse Gers et Lot et Pyrénées Atlantiques

83.00 ATSCAF VAR :

Question : Cotisations : un stagiaire de l'ENFIP Clermont a payé une cotisation de 10 € pour le début de la saison 2017/2018 sans être destinataire de l'ASV. Arrivé dans son département d'affectation, et pour recevoir la brochure de l'ATSCAF Fédérale, il fait la démarche d'obtenir une nouvelle carte.

La carte n'est-elle pas annuelle (septembre N à août N+1) ? L'ASV n'est-elle pas comprise de droit dans l'adhésion ?

Réponse : *il aurait suffi de mettre à jour son adresse personnelle sur sa fiche en vérifiant que la case à cocher « je ne désire pas recevoir l'ASV » soit décochée.*

Pour répondre à vos questions : Oui la carte est annuelle de septembre à août N+1.

Oui l'ASV est comprise de droit dans l'adhésion néanmoins sur la fiche il existe une case à cocher pour ne pas recevoir l'ASV. D'autre part si l'adresse de l'adhérent est incomplète il ne recevra pas les publications.

-=-=-=-=-=-

<p style="text-align: center;">REPONSES aux QUESTIONS DIVERSES Assemblée Générale 2018</p>
--

41.00 ATSCAF LOIR ET CHER :

Question : Les adhérents souhaiteraient pouvoir profiter des tarifs préférentiels offerts à l'ATSCAF pour les spectacles, concerts, proposés sur l'ensemble du territoire dès lors qu'ils sont vendus à prix coutant, c'est-à-dire sans participation d'une section ?

Réponse : *ces partenariats existent déjà au plan local (exemple : forfaits de ski proposés par l'ATSCAF Isère) mais dépendent de la libre appréciation des associations locales concernées.*
